

Niveau 1 : dans la classe, repérage et premières adaptations

Repérage par l'enseignant(e)
d'une difficulté de comportement de l'élève

Observation globale de l'enfant dans les différents lieux et temps de l'école :

- en classe,
- en cour de récréation,
- sur le temps méridien,
- si possible en lien avec la famille (ce lien est important car les parents sont les premiers experts de leur enfant).

Ces observations peuvent permettre de percevoir l'élément déclencheur des crises.

Mise en place d'un cahier d'observations rassemblant les différents éléments constatés. Ce cahier regroupe les événements et notes personnelles de l'enseignant. (Lors des différentes étapes de la gestion des difficultés, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des faits précis et non sur une impression générale).

Demande d'observation en classe par une personne extérieure à la classe (ATSEM, service civique puis enseignant chargé de mission ou conseiller pédagogique).
Voir Niveau 2 page 9.

Définition des premières adaptations pédagogiques à mettre en œuvre en partenariat avec l'élève et sa famille et avec les autres acteurs de l'école (en classe : placement spatial, adaptation du travail - différenciation, mise en place d'activités de délestage ou de renforçateurs positifs, ATSEM, maîtres du cycle ou maîtres supplémentaires, RASED, service de médecine scolaire...).

Concertation de l'équipe pédagogique

L'enfant présentant des difficultés de comportement est avant tout l'enfant de l'école avant d'être celui d'une classe. Sa prise en charge est donc l'affaire de toute l'équipe pédagogique et est étudiée en conseil des maîtres pour mettre en place, en amont des crises, d'éventuels accompagnements pédagogiques en dehors de la classe de référence (réalisation d'un protocole - voir exemple page 21).

Ces réflexions permettent aussi d'envisager la mise en place d'éventuels accompagnements éducatifs (sessad) nécessaires sur des temps « hors classe ».

Niveau 1 : premiers échanges et mobilisation des différents acteurs

Dialogue avec l'enfant

- Ressenti sur ses difficultés
- Contractualisation de l'aide ou des adaptations

Proposition de rencontre avec les parents

S'ils viennent au rendez-vous

- Présentation des difficultés rencontrées à l'école à partir des faits observés.
- Questionnement de la famille afin de savoir si ces difficultés sont également présentes à la maison.
- Présentation des adaptations proposées et du type d'aides possibles.
- Programmation d'un nouveau rendez-vous pour faire le point.

S'ils ne viennent pas au rendez-vous

- Proposer un nouveau rendez-vous par courrier avec accusé de réception.

- Informer selon les besoins (et en avertir la famille) : le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, la psychologue du RASED, le PAS.
- Envisager la réunion d'une nouvelle équipe éducative pour produire un PPRE.

S'ils ne répondent pas à la convocation ou si l'équipe éducative se passe mal :

- évaluer quel est le personnel le plus pertinent pour reprendre contact avec les parents (IEN, AS, médecin, infirmière, etc.).
- faire la synthèse des éléments d'inquiétudes.

Selon les éléments recueillis s'interroger sur l'opportunité :

- de la rédaction d'une Information Préoccupante (IP).
- d'une orientation vers d'autres services (MDPH...).

Si pas d'amélioration, informer l'IEN (voir niveau 2)